

**HFG**

**FNB SOCIÉTÉS  
FINANCIÈRES  
MONDIALES  
HAMILTON**



**FNB Sociétés financières mondiales Hamilton**  
(HFG : TSX)



**HAMILTON ETFs**



# Table des matières

## **RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS**

Analyse du rendement du Fonds par la direction .....	3
Faits saillants de nature financière .....	8
Rendement passé .....	11
Sommaire du portefeuille de placements .....	13

## **RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....**

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.....**

## **ÉTATS FINANCIERS**

États de la situation financière .....	19
États du résultat global .....	20
États de l'évolution de la situation financière .....	21
États des flux de trésorerie .....	22
Tableau des placements .....	23
Notes afférentes aux états financiers .....	27

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (« HFG » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers annuels audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers annuels audités, du rapport financier intermédiaire, du rapport annuel ou intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction

### Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFG est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et un revenu de dividende. Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole HFG.

HFG tente d'atteindre son objectif de placement en investissant dans un portefeuille de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays, y compris, notamment, des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurances, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés du secteur des technologies financières, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. En investissant à l'échelle mondiale, Hamilton ETFs, en tant que conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs ») cherche à tirer avantage des occasions les plus intéressantes du secteur des services financiers tout en gérant les risques liés aux pays, aux sous-secteurs d'activité et à la concentration. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise spécialisées et il examinera les caractéristiques



## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

de chaque société, telles que son évaluation et ses perspectives de croissance, ainsi que son macroenvironnement, y compris, notamment, la croissance du produit intérieur brut (« PIB »), les tendances en matière d'inflation et de taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires, et les tendances réglementaires et sectorielles.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 40 à 65 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFG investira principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères (« CAAE »), et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux monnaies autres que le dollar canadien.

### Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Les risques associés à un placement sont présentés dans le prospectus du FNB et aucun changement important n'a influé sur le niveau du risque global auquel le FNB a été exposé au cours de l'exercice. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.** Il est possible de se procurer le prospectus en accédant au site [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou au site [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

### Résultats d'exploitation

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les parts de catégorie E du FNB ont produit un rendement de 30,51 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. En comparaison, l'indice MSCI World Financials - rendement total net \$ US (en dollars canadiens) et l'indice de rendement total net MSCI Monde (en dollars canadiens) ont dégagé des rendements respectifs de 38,02 % et de 29,30 % pour la même période, sur la base du rendement total.

L'indice MSCI World Financials - rendement total net \$ US regroupe des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation provenant de 23 pays de marchés développés. Tous les titres qui composent l'indice sont classés dans le secteur des services financiers selon la norme de classification Global Industry Classification Standard.

### *Revue du marché mondial et du secteur des services financiers*

Au premier semestre de 2024, les marchés financiers mondiaux ont été grandement influencés par les efforts des banques centrales pour combattre l'inflation et par la résilience dont ont fait preuve les économies. Bien que l'inflation ait ralenti à l'échelle du globe au cours du premier semestre de 2024, ces tendances ont commencé à diverger dans différentes économies au deuxième semestre, et certaines régions ont connu des pressions inflationnistes à différents degrés.

Au cours de la deuxième moitié de 2024, des événements géopolitiques ont aussi eu des répercussions importantes sur les marchés, surtout les incertitudes entourant la situation politique en France, en Allemagne et au Canada, ainsi que la menace d'imposition de tarifs douaniers par les États-Unis à la suite de l'élection présidentielle en novembre.

Les attentes initiales à l'égard des taux d'intérêt étaient des baisses dans la plupart des économies développées et de six à sept baisses du taux des fonds fédéraux américains. Les taux ont effectivement diminué dans l'ensemble, mais les baisses ont en général été plus lentes que prévu, surtout aux États-Unis où la Réserve fédérale ne les a réduits que de 100 points de base, l'économie américaine s'étant révélée plus résiliente que prévu.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Les marchés boursiers, en particulier ceux des États-Unis, ont fait exceptionnellement bonne figure, en raison surtout de la solide performance des titres technologiques. Cela dit, les titres du secteur financier de nombreux pays ont également fait mieux que le marché en général, divers sous-secteurs affichant un rendement positif. Les actions des banques ont rebondi après les crises de 2023, celles-ci ayant enregistré des bénéfices supérieurs aux attentes alors que les économies mondiales se portaient bien dans l'ensemble.

En 2024, les compagnies d'assurance commerciale et de dommages ainsi que les compagnies d'assurance-vie ont affiché de bons résultats soutenus par la vigueur des ratios combinés, l'amélioration des flux d'investissement et de meilleurs rendements sur investissement. Dans les services financiers, les résultats des sociétés de gestion d'actifs et de paiements, des bourses de valeurs, des fiducies de placement immobilier (« FPI ») et d'autres ont été mitigés, tandis que les gestionnaires d'actifs alternatifs ont continué de connaître une forte croissance, poursuivant leur progression constante.

### **Revue du portefeuille**

Les placements du FNB se concentrent sur les titres financiers du monde entier qui présentent un historique de croissance des bénéfices ainsi que de solides perspectives à long terme de croissance des bénéfices et de plus-value. Le FNB comprend des composantes équilibrées de titres sensibles aux taux et au crédit (c'est-à-dire les banques et les assureurs) et de titres financiers non traditionnels à croissance plus élevée, notamment les paiements numériques, les bourses de valeurs et la gestion d'actifs. Selon le gestionnaire, cette répartition procure une diversification et diminue la volatilité des rendements pour le FNB.

La répartition géographique du FNB demeure fortement axée sur les marchés développés, environ 55 % de sa valeur liquidative étant investie aux États-Unis et au Canada, tandis que l'Europe en obtenait autour de 35 % et l'Asie/l'Australie, 10 % à la fin de l'année. Pendant l'année, cette répartition a été modifiée légèrement en faveur de l'Europe aux dépens du Canada, en raison des valorisations attrayantes en Europe pour une croissance économique comparable à celle du Canada.

Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La répartition parmi plus de dix sous-secteurs financiers du FNB est demeurée stable pendant l'année, dans les fourchettes suivantes : environ 35 % à 40 % de la valeur liquidative est investie dans des institutions de dépôt (autrement dit, les banques), de 20 % à 30 % dans le secteur de l'assurance et le reste dans les services financiers, notamment les sociétés de gestion d'actifs et de paiements, les bourses de valeurs, les fiducies de placement immobilier (les « FPI »), etc. Le gestionnaire considère les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Les plus grands apports au rendement du FNB pour l'année sont venus d'Apollo Global (un gestionnaire d'actifs alternatifs), de Fairfax Financial (un assureur) et de Wells Fargo (une banque). Ces trois sociétés ont profité d'une forte croissance de leurs bénéfices et de valorisations qui étaient modestes au début de l'année. Le titre qui a le plus nui au rendement du FNB cette année est celui du prêteur mexicain Banorte, son mauvais rendement étant attribuable au risque politique associé au changement de gouvernement du Mexique après l'élection du mois de juin. Le gestionnaire a toutefois conservé la position du FNB sur Banorte, car il considère que la valorisation est favorable pour une société qui possède une part de marché importante et qui affiche une croissance du bénéfice à long terme. Les deux autres titres qui ont pesé sur le rendement sont ceux d'Oaktree Specialty Lending, une société de développement commercial dont le FNB s'est départi au cours de l'année, et d'AUB Group, un courtier d'assurance australien.

Le gestionnaire peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité des placements du FNB libellés dans des monnaies autres que le dollar canadien. Au 31 décembre 2024, le FNB avait couvert environ 65 % de son exposition aux monnaies étrangères, le reste de l'exposition étant essentiellement attribuable au dollar américain et à la livre sterling. Dans l'ensemble, la couverture de change a eu un effet négatif sur le rendement du FNB pour 2024.

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### **Perspectives**

Le gestionnaire estime que les perspectives à court terme pour les marchés mondiaux, et les titres financiers en particulier, sont favorables, puisque la plupart des banques centrales privilégient des politiques d'assouplissement qui soutiennent la croissance économique et l'emploi. Dans le cas des titres financiers, les valorisations sont relativement intéressantes comparativement à celles des marchés en général, mais le cycle économique semble s'étirer quelque peu.

La croissance du PIB mondial devrait demeurer stable, l'inflation étant généralement stable ou en baisse. Les sociétés financières, grandes et petites, bénéficieront des progrès technologiques, et l'assouplissement prévu de la réglementation pourrait stimuler l'innovation dans le secteur de même qu'une augmentation des fusions, en particulier parmi les sociétés américaines à moyenne capitalisation.

La stratégie du gestionnaire consiste à conserver un portefeuille diversifié de titres de sociétés de services financiers ayant un historique de forte croissance. Ces titres sont généralement choisis en raison de leurs valorisations intéressantes et de leurs perspectives de bénéfices en hausse, ce qui place le portefeuille en bonne position pour tirer parti des occasions qui se présentent sur le marché.

### **Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FNB a généré un revenu de placement net de 13 555 071 \$ tiré de ses placements et dérivés (y compris les variations de la juste valeur du portefeuille du FNB) par rapport à 8 278 017 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le FNB a engagé des frais de gestion, des charges d'exploitation et des frais de transaction totalisant 819 075 \$ (731 734 \$ en 2023), dont une tranche de 109 631 \$ (108 086 \$ en 2023) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Au cours de l'exercice, le FNB a distribué un montant de 5 146 772 \$ aux porteurs de parts (1 918 142 \$ en 2023).

### **Présentation**

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

### **Événements récents**

Outre ceux indiqués ci-après, il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

#### **Comité d'examen indépendant (« CEI ») – Nominations et démissions**

Avec prise d'effet le 31 décembre 2024, R. Warren Law a cessé d'être un membre du CEI.

Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Leslie Wood a été nommée membre du CEI.

Avec prise d'effet le 11 mars 2025, Bruce Friesen a cessé d'être un membre du CEI.



---

## Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

### Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

#### ***Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs***

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 10) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

## Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis qu'il a commencé ses activités, soit le 26 juin 2020. Ces renseignements proviennent des présents états financiers annuels audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

### Actif net par part du FNB

Exercice <sup>1)</sup>	2024	2023	2022	2021	2020
<b>Actif net par part à l'ouverture de l'exercice</b>	21,77	19,06	23,08	18,73	16,00 \$
<b>Augmentation (diminution) liée à l'exploitation</b>					
Total des revenus	0,90	0,89	0,88	0,87	0,34
Total des charges	(0,36)	(0,27)	(0,28)	(0,28)	(0,12)
Profits (pertes) réalisé(e)s pour l'exercice	3,10	1,28	2,58	1,53	0,16
Profits (pertes) latent(e)s pour l'exercice	2,87	1,43	(5,41)	3,25	2,70
<b>Augmentation (diminution) totale liée à l'exploitation<sup>2)</sup></b>	<b>6,51</b>	<b>3,33</b>	<b>(2,23)</b>	<b>5,37</b>	<b>3,08</b>
<b>Distributions</b>					
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,50)	(0,53)	(0,56)	(0,51)	(0,14)
À partir des dividendes	(0,08)	(0,11)	(0,11)	(0,07)	(0,04)
À partir des gains en capital nets réalisés	(2,09)	–	(1,33)	(1,17)	(0,17)
Remboursement de capital	–	(0,20)	–	–	–
<b>Total des distributions<sup>3)</sup></b>	<b>(2,67)</b>	<b>(0,84)</b>	<b>(2,00)</b>	<b>(1,75)</b>	<b>(0,35)</b>
<b>Actif net par part à la clôture de l'exercice<sup>4)</sup></b>	<b>27,47</b>	<b>21,77</b>	<b>19,06</b>	<b>23,08</b>	<b>18,73 \$</b>

1. Cette information est tirée des états financiers annuels audités du FNB.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur.

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

**Faits saillants de nature financière** (suite)

**Ratios et données supplémentaires**

<b>Exercice<sup>1)</sup></b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Valeur liquidative (en milliers)	52 565	46 005	49 283	86 197	72 749 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	1 914	2 113	2 586	3 735	3 884
Ratio des frais de gestion <sup>2)</sup>	0,90 %	0,91 %	0,91 %	0,92 %	0,90 %
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions <sup>3)</sup>	1,14 %	1,16 %	1,08 %	1,02 %	1,00 %
Ratio des frais de transaction <sup>4)</sup>	0,15 %	0,10 %	0,13 %	0,06 %	0,09 %
Taux de rotation des titres en portefeuille <sup>5)</sup>	44,54 %	35,37 %	28,82 %	26,18 %	17,43 %
Valeur liquidative par part à la clôture de l'exercice	27,47	21,77	19,06	23,08	18,73 \$
Cours de clôture	27,45	21,76	19,04	23,06	18,75 \$

1. Les renseignements sont fournis aux 31 décembre de l'exercice et de la période présentés.

2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant l'exercice / la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les renoncations et les absorptions le cas échéant, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.

3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de l'exercice / la période.

5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'exercice / la période. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

## Faits saillants de nature financière (suite)

### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-après présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de l'exercice.

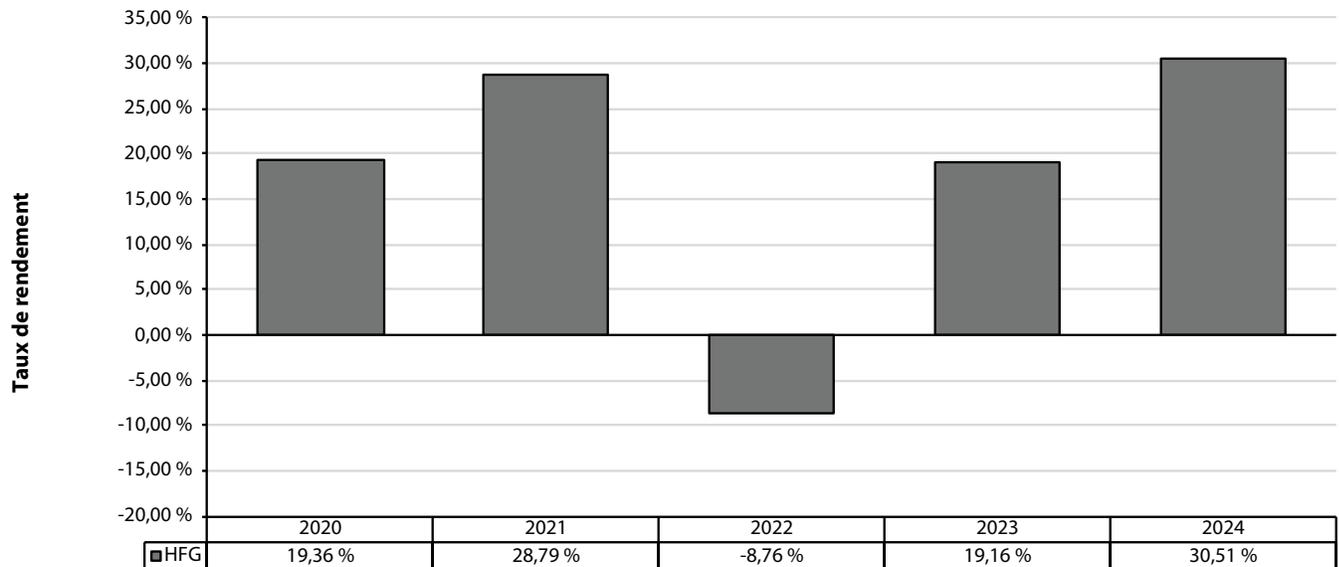
<b>Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux, marketing et profit</b>	<b>Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge</b>
72 %	28 %

## Rendement passé

Des commissions, des frais de gestion et des charges ainsi que les taxes de vente applicables peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions, le cas échéant, sont réinvesties dans des parts additionnelles. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles du FNB. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

## Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour les exercices et les périodes indiqués, ainsi que la variation du rendement d'une période à l'autre. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020.



## Rendement passé (suite)

### Rendement composé annuel

Le tableau suivant présente le rendement composé annuel total du FNB depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2024 par rapport à un indice de marché comparable. Ce tableau ne sert qu'à illustrer l'incidence du taux de croissance composé et ne vise pas à refléter les valeurs futures du FNB ni les rendements futurs de ses placements.

	<b>1 an</b>	<b>Depuis la création</b>
FNB Sociétés financières mondiales Hamilton	30,51 %	18,86 %
Indice MSCI World Financials - rendement total net \$ US (en \$ CA)	38,02 %	20,21 %
Indice MSCI Monde - rendement total net (en \$ CA)	29,30 %	15,77 %

Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020.

## Sommaire du portefeuille de placements

Au 31 décembre 2024

<b>Composition de l'actif</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Actions mondiales	25 616 436 \$	48,73 %
Actions américaines	24 780 547	47,14 %
Actions canadiennes	2 646 964	5,04 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(720 493)	-1,37 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163 251	0,31 %
Autres actifs, moins les passifs	78 643	0,15 %
	<b>52 565 348 \$</b>	<b>100,00 %</b>

<b>Composition des secteurs</b>	<b>Valeur liquidative</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Services financiers	53 043 947 \$	100,91 %
Contrat à terme - couverture des devises*	(720 493)	-1,37 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163 251	0,31 %
Autres actifs, moins les passifs	78 643	0,15 %
	<b>52 565 348 \$</b>	<b>100,00 %</b>

\* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

## Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 31 décembre 2024

<b>25 principaux placements</b>	<b>Pourcentage de la valeur liquidative du FNB</b>
Fairfax Financial Holdings Ltd.	3,54 %
JPMorgan Chase & Co.	2,76 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,76 %
DBS Group Holdings Ltd.	2,73 %
Wells Fargo & Co.	2,71 %
Apollo Global Management Inc.	2,71 %
Willis Towers Watson PLC	2,61 %
Progressive Corp. (The)	2,52 %
Citigroup Inc.	2,44 %
Allstate Corp. (The)	2,30 %
Ares Capital Corp.	2,17 %
Admiral Group PLC	2,14 %
Global Payments Inc.	2,05 %
Ares Management Corp.	1,99 %
Barclays PLC	1,95 %
Deutsche Boerse AG	1,95 %
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	1,88 %
Visa Inc.	1,87 %
Allianz SE	1,87 %
BNP Paribas SA	1,85 %
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG	1,76 %
Direct Line Insurance Group PLC	1,72 %
Standard Chartered PLC	1,71 %
London Stock Exchange Group PLC	1,70 %
State Street Corp.	1,69 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9 ou en consultant notre site Web au [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com) ou celui de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).



## RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La responsabilité des états financiers annuels audités ci-joints du FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire et ont été audités par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, au nom des actionnaires. Dans son rapport, l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les honoraires versés à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour l'audit des états financiers de tous les FNB audités par KPMG pour le compte de Hamilton ETFs sont les suivants : honoraires liés à l'audit, 444 123 \$ (301 428 \$ en 2023); honoraires non liés à l'audit, 102 995 \$ (77 415 \$ en 2023).

Robert Wessel  
Administrateur  
Hamilton Capital Partners Inc.

Jennifer Mersereau  
Administratrice  
Hamilton Capital Partners Inc.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux porteurs de parts du FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (le « FNB »)

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du FNB, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, les états du résultat global, de l'évolution de la situation financière et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du FNB au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »).

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du FNB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard de ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS »), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du FNB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FNB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du FNB.

***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du FNB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du FNB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le FNB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

*KPMG S.R.L. / SENC.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

L'associée responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Paula M. Foster.

Toronto, Canada

Le 14 mars 2025

## États de la situation financière

Aux 31 décembre 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actifs</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163 251 \$	794 993 \$
Placements (note 6)	53 043 947	45 006 657
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	254 727	247 550
Actifs dérivés (note 13)	30 213	139 363
<b>Total des actifs</b>	<b>53 492 138</b>	<b>46 188 563</b>
<b>Passifs</b>		
Frais de gestion à payer (note 9)	38 661	31 428
Frais d'exploitation à payer	3 476	2 910
Distribution à payer	133 947	147 910
Passifs dérivés (note 13)	750 706	1 178
<b>Total des passifs</b>	<b>926 790</b>	<b>183 426</b>
<b>Actif net (note 2)</b>	<b>52 565 348 \$</b>	<b>46 005 137 \$</b>
Nombre de parts rachetables en circulation (note 8)	1 913 528	2 113 004
Actif net par part	27,47 \$	21,77 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



 Robert Wessel  
Administrateur



 Jennifer Mersereau  
Administratrice

## États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Produits</b>		
Revenu de dividendes	1 715 002 \$	1 965 630 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	56 346	60 803
Gain (perte) en capital des fonds sous-jacents	(1 756)	(4 850)
Remboursement des frais de gestion (note 9)	–	8 693
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	3 819	6 942
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	6 116 030	2 965 962
Profit net (perte nette) de change réalisé(e)	10 808	(22 162)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	5 655 679	3 292 798
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	(857)	4 201
	<b>13 555 071</b>	<b>8 278 017</b>
<b>Charges (note 9)</b>		
Frais de gestion	402 140	377 483
Honoraires d'audit	22 861	20 992
Honoraires du comité d'examen indépendant	655	4 064
Frais de garde et frais d'évaluation du fonds	60 267	55 161
Honoraires juridiques	11 978	13 685
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	24 459	24 520
Frais d'administration	27 219	24 615
Charges d'intérêts	254	–
Coûts de transaction	70 647	46 966
Retenues fiscales	201 561	164 119
Autres charges	64	129
	<b>822 105</b>	<b>731 734</b>
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(112 661)	(108 086)
	<b>709 444</b>	<b>623 648</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice</b>	<b>12 845 627 \$</b>	<b>7 654 369 \$</b>
Augmentation (diminution) de l'actif net par part	6,51 \$	3,33 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

**États de l'évolution de la situation financière**

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Actif net à l'ouverture de l'exercice</b>	46 005 137 \$	49 283 400 \$
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net</b>	12 845 627	7 654 369
<b>Transactions relatives aux parts rachetables</b>		
Produit tiré de l'émission de parts du FNB	3 722 395	2 022 183
Montants totaux versés lors du rachat de parts du FNB	(8 368 000)	(11 080 005)
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	3 506 961	43 332
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 139 223)	(1 456 536)
À partir des gains en capital nets réalisés	(4 007 207)	-
Remboursement de capital	(342)	(461 606)
<b>Actif net à la clôture de l'exercice</b>	<b>52 565 348 \$</b>	<b>46 005 137 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## États des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net pour l'exercice	12 845 627 \$	7 654 369 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Gain (perte) en capital des fonds sous-jacents	1 756	4 850
(Profit net) perte nette réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés	(6 116 030)	(2 965 962)
Profit net (perte nette) réalisé(e) sur les contrats de change à terme	(971 248)	438 715
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(5 655 679)	(3 292 798)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente de change	28	478
Achat de placements	(21 423 177)	(16 083 211)
Produit de la vente de placements	26 985 766	27 213 367
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(7 177)	(53 315)
Autres débiteurs	-	828
Charges à payer	7 799	(6 176)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>5 667 665</b>	<b>12 911 145</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Montant reçu de l'émission de parts	3 722 395	2 022 183
Montant versé au rachat de parts	(8 368 000)	(11 080 005)
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 653 774)	(5 124 391)
<b>Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités de financement</b>	<b>(6 299 379)</b>	<b>(14 182 213)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(631 714)</b>	<b>(1 271 068)</b>
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(28)	(478)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>794 993</b>	<b>2 066 539</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>163 251 \$</b>	<b>794 993 \$</b>
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	56 346 \$	60 803 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 506 266 \$	1 748 196 \$
Intérêts payés	(318) \$	-

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Tableau des placements

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>ACTIONS MONDIALES (48,73 %)</b>			
<b>Services financiers (48,73 %)</b>			
<b>Royaume-Uni (13,65%)</b>			
Admiral Group PLC	23 700	811 979 \$	1 127 644 \$
Barclays PLC	212 994	1 000 313	1 027 798
Direct Line Insurance Group PLC	196 600	594 420	902 873
Lloyds Banking Group PLC	753 664	620 538	742 954
London Stock Exchange Group PLC	4 405	710 817	894 561
Man Group PLC	109 900	331 570	424 019
NatWest Group PLC	90 551	458 348	655 224
Standard Chartered PLC	50 500	580 623	898 410
Wise PLC, cat. A	26 300	365 464	504 516
		5 474 072	7 177 999
<b>Allemagne (5,58 %)</b>			
Allianz SE, nom.	2 237	680 386	985 600
Deutsche Boerse AG	3 100	735 971	1 026 564
Muenchener Rueckversicherungs-Gesellschaft AG, nom.	1 274	524 744	924 011
		1 941 101	2 936 175
<b>Irlande (4,18 %)</b>			
Aon PLC	1 600	690 954	826 039
Willis Towers Watson PLC	3 050	931 629	1 373 314
		1 622 583	2 199 353
<b>Singapour (3,32 %)</b>			
DBS Group Holdings Ltd.	31 180	713 436	1 434 860
Singapore Exchange Ltd.	23 000	215 861	308 426
		929 297	1 743 286
<b>France (3,22 %)</b>			
AXA SA	14 100	710 343	720 537
BNP Paribas SA	11 000	749 827	969 953
		1 460 170	1 690 490
<b>Japon (3,04 %)</b>			
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	58 600	593 221	988 255
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	17 700	503 779	608 643
		1 097 000	1 596 898
<b>Inde (2,76 %)</b>			
HDFC Bank Ltd., CAAE	15 800	1 113 508	1 450 370
<b>Australie (2,30 %)</b>			
AUB Group Ltd.	17 700	524 133	491 333
Macquarie Group Ltd.	3 640	412 907	717 823

**Tableau des placements (suite)**

Au 31 décembre 2024

<b>Titre</b>	<b>Actions/ Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
		937 040	1 209 156
<b>Suisse (1,65 %)</b>			
Chubb Ltd.	2 190	422 836	869 797
<b>Mexique (1,58 %)</b>			
Grupo Financiero Banorte SAB de CV	89 500	1 238 485	829 008
<b>Espagne (1,52 %)</b>			
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	29 000	220 722	408 142
Banco Santander SA	58 800	387 238	390 877
		607 960	799 019
<b>Finlande (1,49 %)</b>			
Nordea Bank ABP	50 122	471 878	783 394
<b>Autriche (1,42 %)</b>			
Erste Group Bank AG	8 400	267 248	746 195
<b>Brésil (1,38 %)</b>			
NU Holdings Ltd.	48 600	592 699	723 750
<b>Norvège (0,97 %)</b>			
DNB Bank ASA	17 800	355 144	510 006
<b>Pays-Bas (0,67 %)</b>			
Euronext NV	2 180	297 747	351 540
<b>TOTAL DES ACTIONS MONDIALES</b>		<b>18 828 768</b>	<b>25 616 436</b>
<b>ACTIONS AMÉRICAINES (47,14 %)</b>			
<b>Services financiers (47,14 %)</b>			
Allstate Corp. (The)	4 370	799 057	1 211 041
Apollo Global Management Inc.	6 000	373 858	1 424 455
Ares Capital Corp.	36 200	691 431	1 139 061
Ares Management Corp., cat. A	4 100	819 310	1 043 334
Bank of America Corp.	13 400	615 891	846 557
Berkshire Hathaway Inc., cat. B	720	402 668	469 128
BlackRock Inc.	320	243 588	471 534
Blackstone Inc., cat. A	1 060	79 206	262 716
Citigroup Inc.	12 700	1 015 733	1 285 013

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

<b>Titre</b>	<b>Actions/ Contrats</b>	<b>Coût moyen</b>	<b>Juste valeur</b>
Citizens Financial Group Inc.	7 360	367 987	462 965
CME Group Inc.	2 320	681 808	774 460
Global Payments Inc.	6 700	940 646	1 079 240
Goldman Sachs Group Inc. (The)	1 060	278 382	872 499
Intercontinental Exchange Inc.	3 240	442 567	693 990
JPMorgan Chase & Co.	4 210	793 095	1 450 645
KKR & Co. Inc.	3 450	388 472	733 516
M&T Bank Corp.	3 220	675 784	870 221
Marsh & McLennan Cos. Inc.	1 800	283 240	549 592
Mastercard Inc., cat. A	450	230 346	340 613
MetLife Inc.	5 000	461 953	588 492
Morgan Stanley	2 700	494 962	487 934
MSCI Inc.	470	329 641	405 368
Progressive Corp. (The)	3 840	726 261	1 322 601
S&P Global Inc.	810	457 966	579 874
Sixth Street Specialty Lending Inc.	17 340	478 645	530 911
State Street Corp.	6 300	700 639	888 840
Tradeweb Markets Inc., cat. A	2 600	361 295	489 296
Truist Financial Corp.	13 500	752 719	841 814
U.S. Bancorp	3 700	179 503	254 387
Visa Inc., cat. A	2 170	766 695	985 813
Wells Fargo & Co.	14 110	736 308	1 424 637
		16 569 656	24 780 547
<b>TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES</b>		<b>16 569 656</b>	<b>24 780 547</b>
<b>ACTIONS CANADIENNES (5,04 %)</b>			
<b>Services financiers (5,04 %)</b>			
La Banque de Nouvelle-Écosse	3 700	292 189	285 603
Fairfax Financial Holdings Ltd.	930	585 807	1 860 000
Banque Nationale du Canada	2 100	242 571	275 184
Financière Sun Life Inc.	2 650	207 309	226 177
		1 327 876	2 646 964
<b>TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES</b>		<b>1 327 876</b>	<b>2 646 964</b>

**Tableau des placements** (suite)

Au 31 décembre 2024

Titre	Actions/ Contrats	Coût moyen	Juste valeur
<b>INSTRUMENTS DÉRIVÉS (-1,37 %)</b>			
<b>Contrats de change à terme (-1,37 %)</b>			
Contrat de change à terme visant l'achat de 1 274 875 \$ CA pour 1 400 000 \$ AU échéant le 23 janvier 2025		-	30 213
Contrat de change à terme visant l'achat de 856 722 \$ CA pour 12 500 000 MXN échéant le 23 janvier 2025		-	(1 170)
Contrat de change à terme visant l'achat de 6 216 886 \$ CA pour 4 200 000 € échéant le 23 janvier 2025		-	(37 179)
Contrat de change à terme visant l'achat de 23 561 980 \$ CA pour 16 900 000 \$ US échéant le 23 janvier 2025		-	(712 357)
		-	(720 493)
<b>TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS</b>		-	<b>(720 493)</b>
Coûts de transaction		(73 719)	
<b>TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (99,54 %)</b>		<b>36 652 581 \$</b>	<b>52 323 454 \$</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,31 %)</b>			163 251
<b>Autres actifs, moins les passifs (0,15 %)</b>			78 643
<b>ACTIF NET (100,00 %)</b>			<b>52 565 348 \$</b>

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

## Notes afférentes aux états financiers

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Sociétés financières mondiales Hamilton (« HFG » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 11 mai 2020. Le FNB a commencé ses activités le 26 juin 2020. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 70, rue York, bureau 1520, Toronto (Ontario) M5J 1S9.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens sous le symbole HFG. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFG est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers situées dans divers pays un rendement à long terme qui consiste en une croissance du capital à long terme et un revenu de dividende.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton ETFs » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

### 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### *i) Déclaration de conformité*

Les présents états financiers ont été préparés selon les normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 14 mars 2025.

#### *ii) Base d'évaluation*

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

#### *iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation*

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

### 3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-après ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### a) Instruments financiers

#### i) Comptabilisation, évaluation initiale et classement

Le FNB est assujéti à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour le classement et l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. L'IFRS 9 exige que le classement des instruments de créance, le cas échéant, repose uniquement sur les remboursements de principal et les versements d'intérêts ainsi que sur le critère du modèle économique.

Les actifs financiers et les passifs financiers du FNB sont gérés, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres d'emprunt du FNB, le cas échéant, correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de recouvrement ni détenus aux fins de recouvrement et de vente selon le modèle économique de l'IFRS 9.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés;
- actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier;
- passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant;
- passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier.

#### ii) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

### *iii) Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

### *iv) Instruments spécifiques*

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

#### **Contrats de change à terme**

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés ». La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

#### **Parts rachetables**

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital en trésorerie, au gré du porteur de parts.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

### c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

### d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

### e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de l'exercice de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

### g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement, le cas échéant, représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

### h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

### i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert applicables. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

### j) Modifications de méthodes comptables

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le FNB a adopté *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2)*. Bien que les modifications n'aient pas entraîné de changements de méthodes comptables en soi, elles ont eu une incidence sur les informations sur les méthodes comptables à fournir dans les états financiers.

Les modifications exigent la présentation d'informations « significatives » sur les méthodes comptables plutôt que la présentation d'informations sur les principales méthodes comptables. Les modifications fournissent également des directives quant à l'application du concept de caractère significatif aux informations à fournir sur les méthodes comptables, dans le but d'aider les entités à fournir des informations utiles sur les méthodes comptables qui leur sont propres et qui aideront les utilisateurs à comprendre les autres informations dans les états financiers.

Conformément aux modifications, le gestionnaire a revu les méthodes comptables et a mis à jour, dans certains cas, les informations fournies à la note 3.

## 4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

### 5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse figurent ci-après.

#### a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

##### i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Le FNB peut réduire son exposition au risque de change au moyen d'ententes relatives à des instruments dérivés tels que des contrats de change à terme ou standardisés. Les tableaux ci-après indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante aux 31 décembre 2024 et 2023, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

<b>31 décembre 2024</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 219	(1 245)	(26)	–
Livre sterling	7 178	–	7 178	72
Couronne danoise	–	–	–	–
Euro	6 524	(6 254)	270	3
Peso mexicain	829	(858)	(29)	–
Couronne norvégienne	510	–	510	5
Dollar de Singapour	1 752	–	1 752	18
Couronne suédoise	794	–	794	8
Franc suisse	1	–	1	–
Yen japonais	1 597	–	1 597	16
Dollar de Hong Kong	–	–	–	–
Dollar américain	30 114	(24 274)	5 840	58
<b>Total</b>	<b>50 518</b>	<b>(32 631)</b>	<b>17 887</b>	<b>180</b>
En pourcentage de la valeur liquidative	96,1 %	-62,1 %	34,0 %	0,3 %

<b>31 décembre 2023</b>	<b>Instruments financiers</b>	<b>Contrats de change à terme et (ou) standardisés</b>	<b>Total</b>	<b>Incidence sur la valeur liquidative</b>
<b>Monnaie</b>	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 946	(1 942)	4	–
Livre sterling	4 127	–	4 127	41
Couronne danoise	2	–	2	–
Euro	6 040	(5 563)	477	5
Couronne norvégienne	1 348	–	1 348	13
Dollar de Singapour	1 425	–	1 425	14
Couronne suédoise	1 359	–	1 359	14
Franc suisse	1 046	–	1 046	10
Yen japonais	670	–	670	7
Dollar américain	23 742	(17 947)	5 795	58
<b>Total</b>	<b>41 704</b>	<b>(25 453)</b>	<b>16 252</b>	<b>163</b>
En pourcentage de la valeur liquidative	90,7 %	-55,3 %	35,3 %	0,4 %

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé à un risque de taux d'intérêt.

### iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a mis en place des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation.

Le tableau ci-après présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % de l'indice comparatif, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Indice MSCI World Financials - rendement total net \$ US	486 874 \$	408 276 \$

## b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable de titres de créance, d'actifs dérivés ainsi que de tout montant à recevoir, y compris les montants se rapportant à des revenus courus pertinents, présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et, au besoin, en recevant des garanties acceptables.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB dispose toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats de parts estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables et sans risquer d'entacher sa réputation. En général, les passifs du FNB arrivent à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

## 6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2024 et 2023 :

	31 décembre 2024			31 décembre 2023		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
<b>Actifs financiers</b>						
Actions	53 043 947	–	–	45 006 657	–	–
Contrats de change à terme	–	30 213	–	–	139 363	–
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>53 043 947</b>	<b>30 213</b>	<b>–</b>	<b>45 006 657</b>	<b>139 363</b>	<b>–</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Contrats de change à terme	–	(750 706)	–	–	(1 178)	–
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>–</b>	<b>(750 706)</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1 178)</b>	<b>–</b>
<b>Actifs et passifs financiers, montant net</b>	<b>53 043 947</b>	<b>(720 493)</b>	<b>–</b>	<b>45 006 657</b>	<b>138 185</b>	<b>–</b>

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours des exercices présentés. En outre, aucun placement n'a été classé dans le niveau 3 pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023.

**Notes afférentes aux états financiers** (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

**7. PRÊT DE TITRES**

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres empruntés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Aux 31 décembre 2024 et 2023, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
31 décembre 2024	78 910 \$	82 855 \$
31 décembre 2023	741 398 \$	810 997 \$

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par certains États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-après présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres, tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les exercices clos les	31 décembre 2024	Pourcentage du revenu brut	31 décembre 2023	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	5 954 \$		13 453 \$	
Retenues fiscales	(79)	(1,33) %	(2 773)	(20,61) %
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Bank of New York Mellon	(2 056)	(34,53) %	(3 738)	(27,79) %
<b>Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB</b>	<b>3 819 \$</b>	<b>64,14 %</b>	<b>6 942 \$</b>	<b>51,60 %</b>

**8. PARTS RACHETABLES**

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB au comptant, à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat et de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) et 13 h (heure de l'Est), respectivement, le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Exercice	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2024	2 113 004	150 524	(350 000)	1 913 528	1 973 190
2023	2 585 806	102 198	(575 000)	2 113 004	2 300 467



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

#### Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,75 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

#### Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps, sans préavis, ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### Remboursement des frais de gestion

Lorsque le FNB détient d'autres fonds négociés en bourse vendus par le gestionnaire, le FNB peut se faire rembourser tous frais de gestion facturés par les FNB dans lesquels il a investi qui seraient considérés comme un dédoublement des frais de gestion du FNB.

### 10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire, le cas échéant, pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023 sont les suivants :

Exercice clos le	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
31 décembre 2024	67 437 \$	24 420 \$	néant \$
31 décembre 2023	46 926 \$	13 500 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées, et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB aux 31 décembre 2024 et 2023 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

### 11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

### 12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant la période d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2024, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ou autre qu'en capital.

### 13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait aux 31 décembre 2024 et 2023. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2024	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	30 213	–	30 213	(30 213)	–	–
Passifs dérivés	(750 706)	–	(750 706)	30 213	–	(720 493)

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2023	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	139 363	–	139 363	(1 178)	–	138 185
Passifs dérivés	(1 178)	–	(1 178)	1 178	–	–

### 14. PARTICIPATION DANS DES FILIALES, DES ENTITÉS ASSOCIÉES ET DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le FNB pourrait investir dans d'autres FNB dans le cadre de ses stratégies de placement (le(s) « FNB détenu(s) »). En général, la nature et l'objectif de ces FNB détenus consistent à gérer les actifs pour le compte d'investisseurs tiers conformément à leurs objectifs de placement. Ces FNB sont financés par l'émission de parts aux investisseurs. À aucun moment, le FNB ne fournirait un soutien financier ou autre type d'aide à tout FNB détenu, y compris de l'aide pour l'obtention d'un soutien financier.



## Notes afférentes aux états financiers (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023

Pour déterminer si le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sur un FNB détenu, il évalue ses droits de vote, l'exposition à des rendements variables, et sa capacité d'utiliser ses droits de vote pour influencer sur le montant des rendements. Dans les cas où le FNB exerce un contrôle sur un FNB détenu, il est considéré comme une entité d'investissement aux termes de l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et il comptabilise par conséquent les placements qu'il contrôle à la juste valeur par le biais du résultat net. Le but principal du FNB est défini par ses objectifs de placement et celui-ci a recours à ses stratégies de placement telles qu'elles sont définies dans son prospectus pour atteindre ces objectifs. Le FNB mesure et évalue à la juste valeur la performance de tout FNB détenu.

Les FNB détenus sur lesquels le FNB exerce un contrôle ou a une influence significative sont classés comme filiales ou entités associées. Tout autre FNB détenu est classé comme entité structurée non consolidée. Les FNB détenus peuvent être gérés par le gestionnaire, les membres de son groupe ou des gestionnaires tiers.

Les placements dans les FNB détenus sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs de ces FNB détenus. L'exposition maximale aux pertes découlant de participations dans des FNB détenus correspond au total de la juste valeur du placement dans ces FNB détenus à tout moment. La juste valeur des FNB détenus, le cas échéant, est présentée dans les placements dans les états de la situation financière et dans le tableau des placements. Aux 31 décembre 2024 et 2023, le FNB n'avait pas d'exposition importante à des filiales, des entités associées ou des entités structurées non consolidées.

Gestionnaire

**Hamilton Capital Partners Inc.**

70, rue York, bureau 1520

Toronto (Ontario)

M5J 1S9

Tél. : 416-941-9888

[www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)

Auditeurs

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

**Société de fiducie CIBC Mellon**

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des  
registres et agent des transferts

**Fiducie TSX**

100, rue Adelaide Ouest, bureau 301

Toronto (Ontario)

M5H 4H1

**HFG**

**FNB SOCIÉTÉS  
FINANCIÈRES  
MONDIALES  
HAMILTON**

Hamilton Capital Partners Inc. | 70, rue York, bureau 1520 | Toronto (Ontario) M5J 1S9

416.941.9888 | [www.hamiltonetfs.com](http://www.hamiltonetfs.com)